

ECOLE SUPERIEURE DU TRAVAIL

En tant qu'instrument de formation postscolaire, l'Ecole Supérieure du Travail a pour mission de dispenser, le cas échéant en collaboration avec d'autres instituts de formation, aux travailleurs salariés ainsi qu'aux travailleurs indépendants, un enseignement visant à l'acquisition, au perfectionnement et l'adaptation de leurs connaissances dans les domaines de l'économie, de la fiscalité, du droit constitutionnel, du droit du travail, de la législation de la sécurité sociale et de la culture.

Cet enseignement est organisé au moyen de cours du soir, de cours de fin de semaine et de cours de semaine. Alors que les cours du soir et de fin de semaine sont accessibles à tous les travailleurs, salariés ou indépendants, les cours de semaine sont réservés aux seuls délégués titulaires du personnel des entreprises bénéficiant d'un congé-formation au titre de l'article L. 415-10 du Code du Travail.

I. Les activités de formation organisées en 2014 par l'Ecole supérieure du travail

1. Cours à l'intention des délégués du personnel

Aux termes de l'article L. 415-10 du Code du Travail "l'employeur est tenu de laisser aux délégués titulaires du personnel le temps libre dit congé-formation, nécessaire pour participer sans perte de rémunération à des actions de formation organisées par les organisations syndicales ou par des institutions spécialisées à des moments coïncidant avec les horaires normaux du travail et visant au perfectionnement de leurs connaissances économiques, sociales et techniques dans leur rôle de représentants des travailleurs".

Le chef d'entreprise est tenu d'accorder le bénéfice du congé-formation aux délégués titulaires qui en font la demande en vue d'effectuer des stages de formation agréés, chaque année, dans le cadre d'une liste établie d'un commun accord par les organisations professionnelles des employeurs et les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national.

Par la convention du 16 mai 1980 établie conformément à l'article L. 415-10 du Code du Travail, les organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs considèrent l'Ecole Supérieure du Travail comme l'enceinte appropriée pour l'organisation d'actions de formation susceptibles de donner lieu à l'octroi du congé-formation et, en particulier, reconnaissent l'Ecole Supérieure du Travail comme étant l'institution chargée de l'organisation des cours de formation spécialement destinés aux délégués du personnel.

Par ailleurs, le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 16 mai 1980 a marqué son accord de principe à charger l'Ecole Supérieure du Travail de l'organisation de cette formation et à assurer le financement par des moyens budgétaires.

En 2014, 24 semaines de cours, soit 960 heures, ont été organisées à l'intention des délégués du personnel par les soins de l'Ecole Supérieure du Travail. Les langues appliquées sont le luxembourgeois et le français. Pour l'année sous revue, 14 cours ont été tenus en langue française.

Au total 749 délégués du personnel s'étaient inscrits aux actions de formation organisées à leur intention (457 aux cours en langue française et 292 aux cours en langue luxembourgeoise).

Il y a lieu de signaler que 412 des inscrits étaient des délégués nouvellement élus, tandis que le nombre des inscrits réélus s'élevait à 337.

Les matières traitées en 2014 concernaient les domaines suivants:

- le régime des pensions
- le calcul des salaires
- la gestion comptable et financière
- la formation des délégués du personnel et les prestataires de formation
- la santé au travail au Luxembourg
- l'organisation de la sécurité sociale
- les traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise
- le développement d'un système de prévention des accidents du travail
- la formation continue et l'apprentissage
- le dialogue social

- le contrat de travail
- les situations conflictuelles
- les attributions du délégué du personnel
- stress et harcèlement

28 chargés de cours ont contribué à assurer le déroulement de ces activités.

Il est à rappeler que les crédits d'heures dont disposent les représentants du personnel sont fonction de l'importance numérique des salariés occupés par les établissements respectifs. Les délégués du personnel d'une entreprise occupant entre 15 et 50 et entre 51 et 150 salariés ont droit à un congé-formation d'une durée limitée à respectivement une ou deux semaines par durée de mandat. Dans les entreprises occupant plus de 150 salariés les délégués du personnel ont droit à une semaine de congé-formation par an et par mandat.

2. Cours du soir

Les cours du soir constituent un cycle de formation de 3 années. L'enseignement d'une année s'étend sur 21 soirées comprenant chacune 2 heures.

Traditionnellement, cet enseignement est organisé alternativement dans différentes localités du pays afin de couvrir un large auditoire.

52 personnes assistent aux cours du soir de l'exercice 2014/2015.

La répartition des participants par cours se présente comme suit:

1ère année:	20 personnes à Dudelange (42 heures)
2e année:	11 personnes à Esch/Alzette (42 heures)
3e année:	21 personnes à Luxembourg (42 heures)

Les matières enseignées sont les suivantes:

1re année:	- assurance pension - assurance maladie - assurance accident - assurance dépendance
2e année:	- droit constitutionnel - droit du travail
3e année:	- sciences économiques

L'enseignement des cours du soir est assuré par 12 chargés de cours spécialisés dans les matières enseignées.

3. Cours de fin de semaine

Si les cours de fin de semaine ont principalement pour but d'approfondir et d'actualiser les connaissances antérieurement acquises aux cours du soir, ils constituent aussi un forum où sont abordés des sujets d'actualité en relation avec la vie professionnelle, sociale et culturelle.

Au cours de l'année 2014, l'Ecole Supérieure du Travail a organisé 8 cours de fin de semaine (soit 56 heures). Le nombre des inscrits s'élève à 235. Neuf chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Les activités en 2014 sont les suivantes:

- Visite guidée du Plateau Kirchberg et de la Philharmonie
- Droit du travail
- L'Imposition des personnes physiques au Luxembourg
- Le compromis de vente
- La notion d'économie»
- Introduction générale au droit de l'Union Européenne
- Droit des successions et des donations
- L'Union Européenne – Histoire et fonctionnement des institutions

4. Cours à l'intention des délégués à l'égalité

Depuis 2000, l'Ecole Supérieure du Travail organise des actions de formation à l'intention des délégués à l'égalité conformément à l'article L. 414-3 du Code du Travail. La loi accorde au délégué à l'égalité 2 demi-journées de formation.

En 2014 l'Ecole Supérieure du Travail a organisé 5 cours d'une journée chacun, touchant un auditoire de 120 personnes. Cinq chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Le programme de cette activité était le suivant:

- 1) La législation en vigueur au Luxembourg
- 2) Le/la délégué(e) à l'égalité face au dirigeant de l'entreprise
- 3) Le contexte «socio-économique» dans lequel s'inscrit l'égalité des chances sur le lieu de travail
 - la situation au Grand-Duché
 - la situation européenne

5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire

Conformément à l'article L. 131-2 (4) du Code du Travail et aux dispositions d'application en vigueur, la qualification professionnelle des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire résulte de la participation à une formation ainsi que de la réussite à un test d'aptitude dans les matières faisant l'objet de ladite formation. La formation et le test d'aptitude sont assurés par l'Ecole Supérieure du Travail.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation d'une entreprise de travail intérimaire, l'Ecole a organisé en 2014 une activité de formation et un test d'aptitude.

En 2014, 13 personnes se sont inscrites à ces cours. Le total des heures de cours organisées à l'intention des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire s'élève à 50 dont 30 heures en matière de droit du travail et 20 heures en matière de sécurité sociale.

Deux chargés de cours ont assuré cette formation.

En conclusion:

Au total, 1.169 personnes étaient inscrites aux différentes activités organisées par l'Ecole Supérieure du Travail. Le nombre total des chargés de cours des secteurs public et privé s'élevait au total à 57.

L'ensemble de ces activités représentait 1.232 heures de formation.

II. Statistiques

1. Cours à l'intention des délégués du personnel

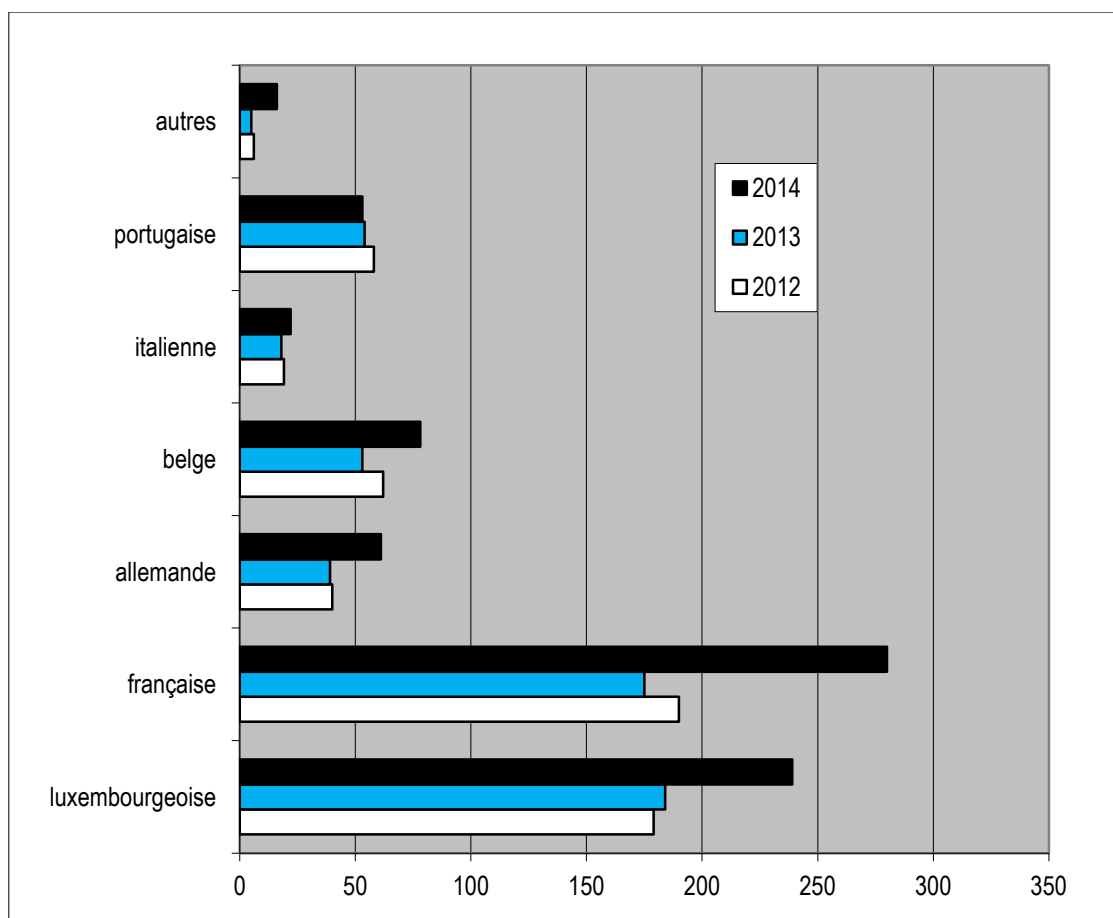
a) Répartition selon le genre

	2012 ¹		2013 ²		2014 ³	
Femmes	146	26,3%	139	26,3	244	32,6%
Hommes	408	73,3%	389	73,7	505	67,4%
TOTAL	554	100,0%	528	100%	749	100%

b) Répartition selon la nationalité

Nationalité	2012		2013		2014	
luxembourgeoise	179	32,3%	184	34,8%	239	31,9%
française	190	34,3%	175	33,2%	280	37,4%
allemande	40	7,2%	39	7,4%	61	8,2%
belge	62	1,2%	53	10,0%	78	10,4%
italienne	19	3,5%	18	3,4%	22	2,9%
portugaise	58	10,4%	54	10,2%	53	7,1%
autres	6	1,1%	5	1,0%	16	2,1%
TOTAL	554	100%	528	100%	749	100%

Répartition des délégués inscrits selon la nationalité



¹ 4^e année du mandat 2009-2013

² 5^e année du mandat 2009-2013

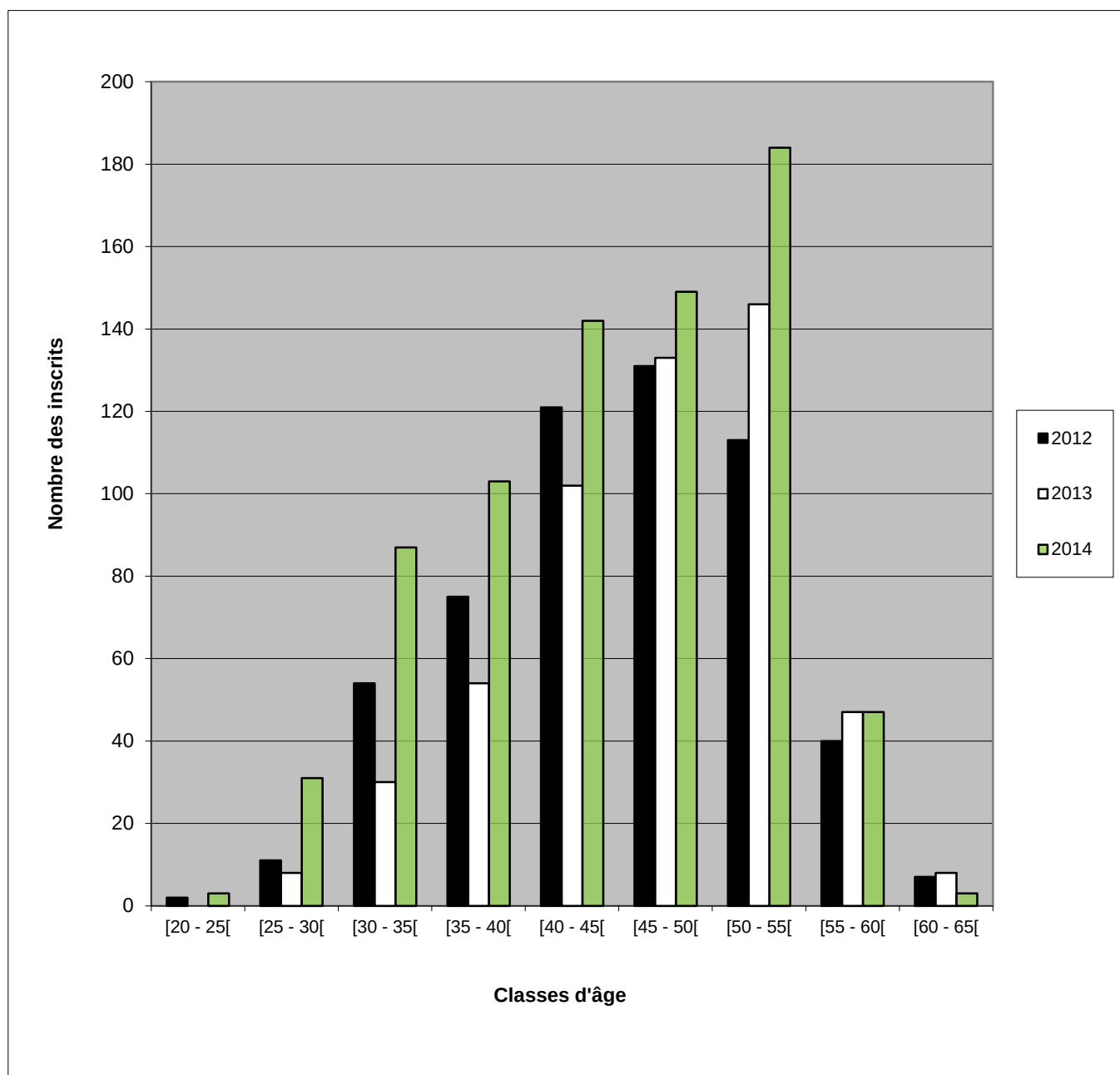
³ 1^{re} année du mandat 2014-2018

c) Répartition selon l'âge

Classes d'âge	2012		2013		2014	
[20 - 25[	2	0,4%	0	0%	3	0,4%
[25 - 30[	11	1,9%	8	1,6%	31	4,2%
[30 - 35[	54	9,8%	30	5,5%	87	11,6%
[35 - 40[	75	13,6%	54	10,2%	103	13,8%
[40 - 45[	121	21,8%	102	19,3%	142	18,9%
[45 - 50[	131	23,7%	133	25,2%	149	19,8%
[50 - 55[	113	20,4%	146	27,7%	184	24,6%
[55 - 60[	40	7,2%	47	8,9%	47	6,3%
[60 - 65[	7	1,2%	8	1,6%	3	0,4%
TOTAL	554	100%	528	100%	749	100,0%

Moyenne d'âge en 2014: 43,9

Répartition selon l'âge



d) Répartition selon le secteur d'activité (NACE)

		2012	2013	2014
B	Industries extractives	5	0	5
C	Industrie manufacturière	161	184	178
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	3	7
F	Construction	60	55	70
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	26	36	36
H	Transports et entreposage	32	28	44
I	Hébergement et restauration	16	16	20
J	Information et communication	9	6	35
K	Activités financières et d'assurance	104	60	108
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	24	27	64
N	Activités de services administratifs et de soutien	29	33	62
O	Administration publique	30	20	28
P	Enseignement	1	4	9
Q	Santé humaine et action sociale	54	53	78
R	Arts, spectacles et activités récréatives	3	2	4
S	Autres activités de services	0	1	1
	Total	554	528	749

Détails:

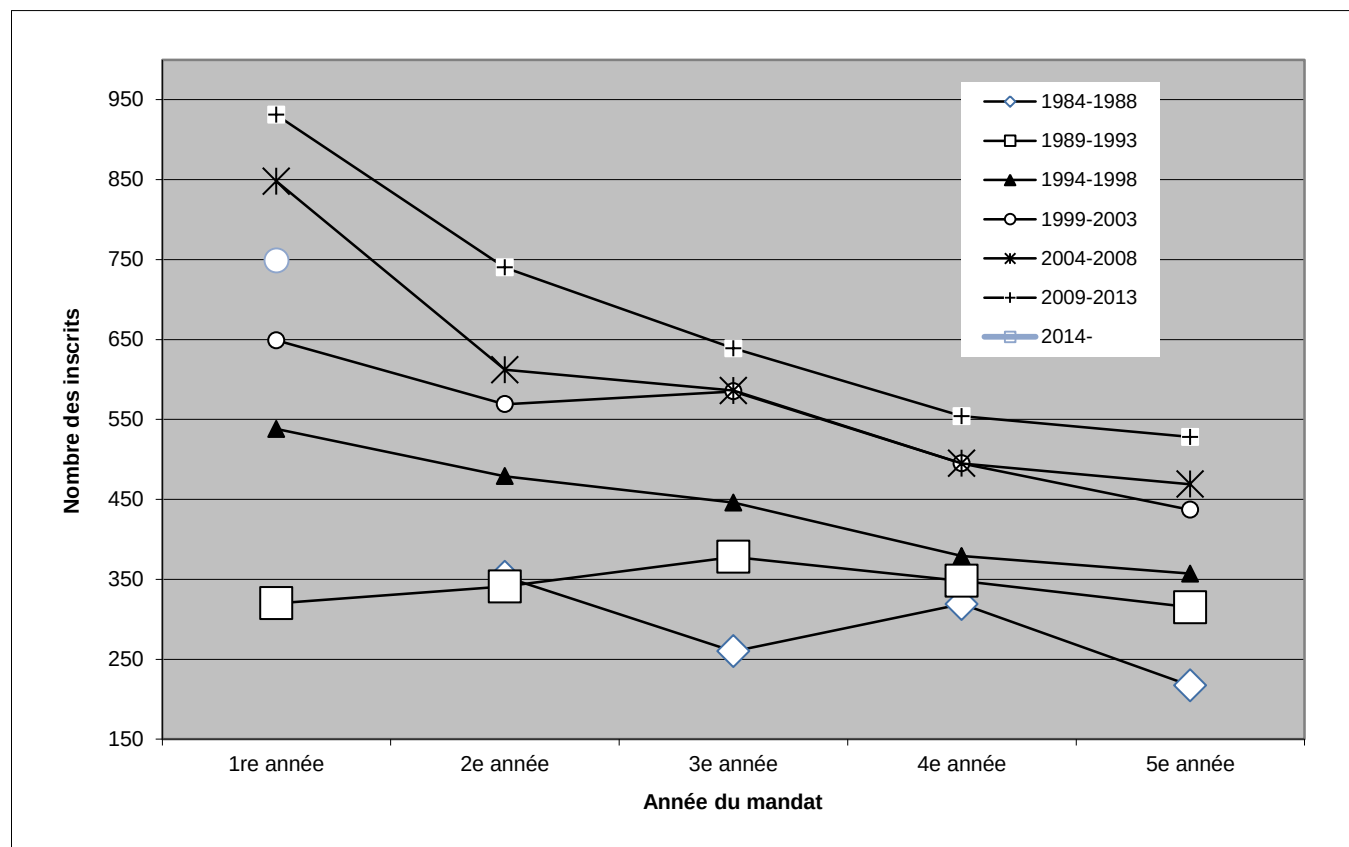
		2012	2013	2014
B	Industries extractives	5	0	5
08	Autres industries extractives	5	0	5
C	Industrie manufacturière	161	184	178
10	Industries alimentaires	7	5	11
11	Fabrication de boissons	0	3	0
12	Fabrication de produits à base de tabac	11	10	15
13	Fabrication de textiles	1	2	10
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	9	10	5
17	Industrie du papier et du carton	0	7	3
18	Autre imprimerie	0	0	2
20	Industrie chimique	0	0	2
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	10	22	17
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	17	29	27
24	Métallurgie	60	53	45
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	9	13	8
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8	10	7
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	27	16	23
29	Industrie automobile	0	2	2
31	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	0	1	1
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	2	1	0
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0	3	7
35	Distribution d'électricité	0	3	3
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	0	0	4

		2012	2013	2014
F	Construction	60	55	70
41	Construction de bâtiments	40	29	19
42	Génie civil	0	16	14
43	Travaux de construction spécialisés	20	10	37
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	26	36	36
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	9	11	11
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	6	13	12
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	11	12	13
H	Transports et entreposage	32	28	44
49	Transports terrestres et transport par conduites	6	2	8
50	Transports par eau	6	5	2
51	Transports aériens	19	20	22
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	1	1	12
I	Hébergement et restauration	16	16	20
56	Restauration	16	16	20
J	Information et communication	9	6	35
60	Programmation de télévision et de télédiffusion	0	0	1
61	Télécommunications filaires	0	0	16
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	9	5	18
63	Services d'information	0	1	0
K	Activités financières et d'assurance	104	60	108
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	91	55	93
65	Assurance	12	5	9
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1	0	6
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	24	27	64
69	Activités juridiques et comptables	1	0	9
70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	0	5	1
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	17	16	42
72	Recherche développement scientifique	6	6	12
N	Activités de services administratifs et de soutien	29	33	62
80	Enquêtes et sécurité	7	14	20
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	22	19	37
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	0	0	5
O	Administration publique	30	20	28
P	Enseignement	1	4	9
Q	Santé humaine et action sociale	54	53	78
86	Activités pour la santé humaine	46	42	35
87	Hébergement médico-social et social	3	5	23
88	Action sociale sans hébergement	5	6	20
R	Arts, spectacles et activités récréatives	3	2	4
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	0	0	1
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	0	0	3
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	3	2	0
S	Autres activités de services	0	1	1
94	Activités des organisations associatives	0	0	1
96	Blanchisserie, Teinturerie	0	1	0
	Total	554	528	749

e) Evolution du nombre des inscrits depuis 1985

Année de référence	Année respective des mandats	Nombre des inscrits
1984	1 ^{re} année	non disponible
1985	2 ^e année	353
1986	3 ^e année	260
1987	4 ^e année	319
1988	5 ^e année	217
1989	1 ^{re} année	320
1990	2 ^e année	341
1991	3 ^e année	378
1992	4 ^e année	348
1993	5 ^e année	315
1994	1 ^{re} année	538
1995	2 ^e année	479
1996	3 ^e année	446
1997	4 ^e année	379
1998	5 ^e année	357
1999	1 ^{re} année	649
2000	2 ^e année	569
2001	3 ^e année	585
2002	4 ^e année	495
2003	5 ^e année	437
2004	1 ^{re} année	848
2005	2 ^e année	612
2006	3 ^e année	586
2007	4 ^e année	495
2008	5 ^e année	469
2009	1 ^{re} année	931
2010	2 ^e année	740
2011	3 ^e année	639
2012	4 ^e année	554
2013	5 ^e année	528
2014	1 ^{re} année	749

Evolution du nombre des inscrits depuis 1985



2. Cours du soir

Matières enseignées	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Sécurité Sociale	39	15	20
Droit du Travail et Droit Constitutionnel	17	25	11
Economie	21	11	21
TOTAL	77	51	52

Age moyen (cycle 2012/2013): 49,3

3. Cours de fin de semaine

Année	nombre de cours	nombre des inscrits
2012	11	236
2013	9	273
2014	8	235

4. Cours à l'intention des délégués à l'égalité

Année	Hommes	Femmes	Total
2012	28	22	50
2013	25	12	37
2014	58	62	120

5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire

Année	Hommes	Femmes	Total
2011/2012	11	7	18
2012/2013	10	7	17
2014	6	7	13